

Déclaration CAPD du 6 avril 2021

Cette CAPD, première de l'année alors que nous sommes le 6 avril, se tient dans un contexte sanitaire extrêmement préoccupant mais malheureusement non inédit.

Après le déni et l'inaction responsables d'une épidémie hors de contrôle conduisant à la fermeture des écoles, voici venu le temps de la totale impréparation de l'institution Education nationale. Le « nous sommes prêts » ministériel maintes fois asséné depuis un an ne résiste pas à la frénésie constatée sur le terrain depuis les annonces présidentielles.

Le scénario pourtant prévisible dégénère en ordres et contre-ordres locaux, en injonctions aux équipes sans aucun cadre ministériel. "L'école de la confiance" montre à nouveau son véritable visage. Le ministère ne tire aucun bilan de l'expérience du premier confinement de mars 2020. Or aucune avancée depuis le printemps dernier. Ni analyse des difficultés rencontrées, ni investissement en équipement que ce soit pour les familles, pour lesquelles le ministère met à disposition 6 500 ordinateurs pour 12 millions d'élèves, ou pour les enseignants et enseignantes, pour qui une prime annuelle insuffisante de 150 € a été accordée. Nous le constatons concrètement ce matin, plus de 12 mois plus tard, l'accès aux classes virtuelles du CNED ne fonctionnait pas tout comme le site de Canopé ! Les personnels enseignants, les élèves et leurs familles sont à nouveau livrés à eux-mêmes. Une forme de jour sans fin, celui d'un an auparavant.

Enfin, aucune coupure « magique » ne permettra une reprise des écoles en toute sécurité au vu de l'intensité de la circulation actuelle du virus. Ce temps de trois semaines hors classe, dont deux de vacances, doit au contraire être pleinement mis à profit par le ministère pour rendre possible cette nécessaire réouverture des écoles dans des conditions telles qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle, pédagogique comme social.

Accès à la vaccination des personnels, allègement des classes, cas contacts redéfinis, règle de fermeture de classe fixée partout à un cas avéré, tests salivaires massifs ciblés et réalisés partout de façon hebdomadaire, locaux équipés de capteurs CO2, masques chirurgicaux fournis aux élèves et aux personnels... Seul un engagement dans la concrétisation de toutes ces mesures, que le SNUipp-FSU porte depuis de nombreuses semaines et continuera de porter, permettra la poursuite de l'école sous pandémie.

Alors même que nous alertons depuis le début de l'année scolaire sur le manque d'anticipation vis-à-vis des locaux (désinfection et aération), sur l'inadaptation du protocole sanitaire, sur le manque de personnels et sur le déni des contaminations en milieu scolaire, nous voici aujourd'hui à l'heure du troisième confinement. Juste avant, M. Blanquer annonçait que 94% des remplacements étaient assurés ! Au regard de la situation, doit-on croire que les 6% de non remplacements seraient concentrés sur l'Ain (384 classes non remplacées la semaine dernière) ?

Alors que pour une fois nous partageons un objectif affiché du Ministre, celui de laisser les écoles ouvertes au maximum, il a refusé de s'appuyer sur les personnels et les retours du terrain par entêtement et dogmatisme. Pendant ce temps, il s'enfermait dans un déni. Pire, il jetait de l'huile sur le feu en multipliant les provocations et en exaspérant les personnels et les parents d'élèves : *"les enfants ne se contaminent pas à l'école mais dans les familles"*, *"il faut accepter le risque de contamination quand on est parent"*.

Au niveau départemental, peut-être nous répondrez-vous, Madame la DASEN, que vous devez gérer la situation avec les moyens alloués par le ministère, que la doctrine sanitaire est élaborée par le gouvernement, que les décisions de fermetures de classes et d'écoles relèvent de l'ARS et de la préfecture. Cela est vrai. Néanmoins, vous assumez le choix de ne créer qu'un seul poste de TR depuis 2020 parmi ceux qui vous sont confiés. De la même façon, nous assistons à des situations ubuesques où 7 ou 8 remplaçants sont envoyés dans les écoles pour permettre la mise en place des "constellations" alors même que leurs collègues doivent se répartir des élèves d'enseignants non remplacés.

Résultat ? Les IEN sont contraints d'appliquer - sans le savoir - la consigne syndicale du SNUipp-FSU, en permettant aux équipes de demander aux familles de garder leur enfant en cas de non remplacement, (à

l'aide d'attestation Education Nationale) à fournir à leur employeur à l'appui, sans aucune base juridique ! Ceci afin d'éviter toute forme de brassage entre classes.

Autre sujet épidermique, **le Grenelle de l'éducation** est un nom bien pompeux, pour n'accoucher d'aucune revalorisation salariale par l'augmentation du point d'indice dans la fonction publique, dans un contexte de "promesses blanquériennes" formulées depuis 4 ans. Pour autant la rémunération au mérite, le pilotage par la performance et le résultat projeté par notre ministre seront inefficaces. Les pays anglo-saxons les ont déjà expérimentés et en sont revenus.

Pire encore, l'audace d'un ministre de rendre 200 millions d'euros destinés au budget de l'Education Nationale (près de 600 millions rendus si on ajoute le ministère de la jeunesse et des sports) est tout simplement accablante alors que les besoins sur le terrain sont criants. Encore une provocation insupportable qui illustre son entêtement et sa déconnection de la réalité que vivent les enseignants.

Concernant la loi de "transformation" de la Fonction Publique, les promotions sortent désormais du champ de compétence des CAPD depuis janvier 2021. Seuls les recours portant sur l'appréciation de l'IA-DASEN à l'issue des rendez-vous de carrière seront étudiés : là aussi, comme pour le mouvement ou les permutations, les personnels et leurs représentant.es n'ont désormais accès à aucune information. **C'est cette opacité, voulue par le gouvernement**, qui rend possible la fin de l'équité dans les rémunérations des fonctionnaires, ouvre la porte à l'arbitraire hiérarchique, la multiplication des postes profilés... Le SNUipp-FSU continue de demander l'abrogation de la loi de « transformation » de la Fonction Publique et le retour à un fonctionnement paritaire des instances, qui permettait d'associer les personnels aux fonctionnements des Services publics. Pas sûr que les personnels administratifs s'y retrouvent, sans organisation syndicale capable d'informer directement les collègues et ainsi de soulager les services. Sans parler de cette logique de recours individuel introduite par cette loi, qui va à l'encontre de nos valeurs d'équité et de transparence.

Nous remarquons néanmoins que tous les DASEN ne font pas le choix de la rupture du dialogue social. Nombreux sont les départements qui organisent une dernière CAPD "promotions". Nous y reviendrons aux travers de nos questions diverses.

Concernant l'ordre du jour de cette CAPD et les avis finaux DASEN : le lien entre la grille d'évaluation et l'avis terminal est loin d'être évident. Le manque de transparence crée un sentiment d'incompréhension et parfois de démotivation des collègues, qui souvent estiment qu'il ne reflète pas leur investissement. Le SNUipp-FSU continue de revendiquer pour tous et toutes l'avancement de carrière le plus rapide et l'accès à l'échelon terminal.

Le SNUipp-FSU continue de dénoncer le préjudice qu'ont subi les enseignant.es de l'année transitoire du PPCR pour l'accès à la Hors-Classe. En effet, ce sont plusieurs dizaines d'enseignant.es qui ont reçu un avis « satisfaisant » ou « à consolider » mis sans RDV de carrière, (parfois même sans n'avoir jamais rencontré leur IEN), sans aucune possibilité de recours, avis qui plus est non révisable.

Autre domaine d'importance : le mouvement est désormais un sujet duquel les organisations syndicales élues en CAPD sont totalement évincées. Parallèlement, nous constatons un profilage de poste exponentiel, et parfois de nature surprenante. Le profilage des postes, même s'il ne fournit pas toujours les résultats escomptés par l'administration du fait du manque d'attractivité de certains postes ou fonctions, est presque toujours une volonté d'imposer aux personnels une manière de servir définie par l'institution, qui n'est en réalité pas toujours au service des élèves et de leurs familles. Nous ne sommes pas dupes : la fiche de poste est parfois rédigée pour anticiper l'adéquation avec le candidat désiré / selon le profil de l'enseignant souhaité / pour remplir telle ou telle mission.

Pour conclure, plusieurs fonctions sont attaquées de toutes parts ou souffrent de conditions de travail qui continuent de se dégrader : formateurs, directeurs, AESH ... **Le 8 avril** aura lieu une journée de grève nationale spécifique aux **AESH** en réponse à l'obstination du ministre qui refuse de s'engager dans une amélioration de leurs conditions de travail et de salaire, ainsi qu'en réponse à la dégradation de leurs missions depuis la création des PIAL.